

Périscolaire



LA BIOLLE



Guide d'accueil Périscolaire

Rentrée 2026/2027

La Biolle

Le mot du maire

Votre enfant entre pour la première fois à l'école et nous lui souhaitons de belles années enrichissantes et épanouissantes.

Ce guide vous permettra d'appréhender sereinement cette nouvelle étape de sa vie.

La commune de La Biolle porte une attention toute particulière aux activités scolaires et périscolaires en vous proposant des services de qualité mis en œuvre par une équipe accueillante, bienveillante et à l'écoute.

Chaque enfant est unique,
sa première rentrée également...
Bonne année scolaire à tous !



Julie Novelli
[Signature]

Présentation

- **Les écoles**

La Commune de La Biolle est dotée d'une école maternelle et d'une école élémentaire qui scolarisent 300 enfants.

École maternelle de La Biolle :

433 Route de la Chambotte 73410 LA BIELLE

Tél. 04 79 54 70 05

Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires classe : 8h30 / 11h30 et 13h30 / 16h30



École élémentaire de La Biolle :

519 Route de la Chambotte 73410 LA BIELLE

Tél. 04 79 54 76 26

Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires classe : 8h30 / 11h30 et 13h30 /

- **La restauration scolaire**

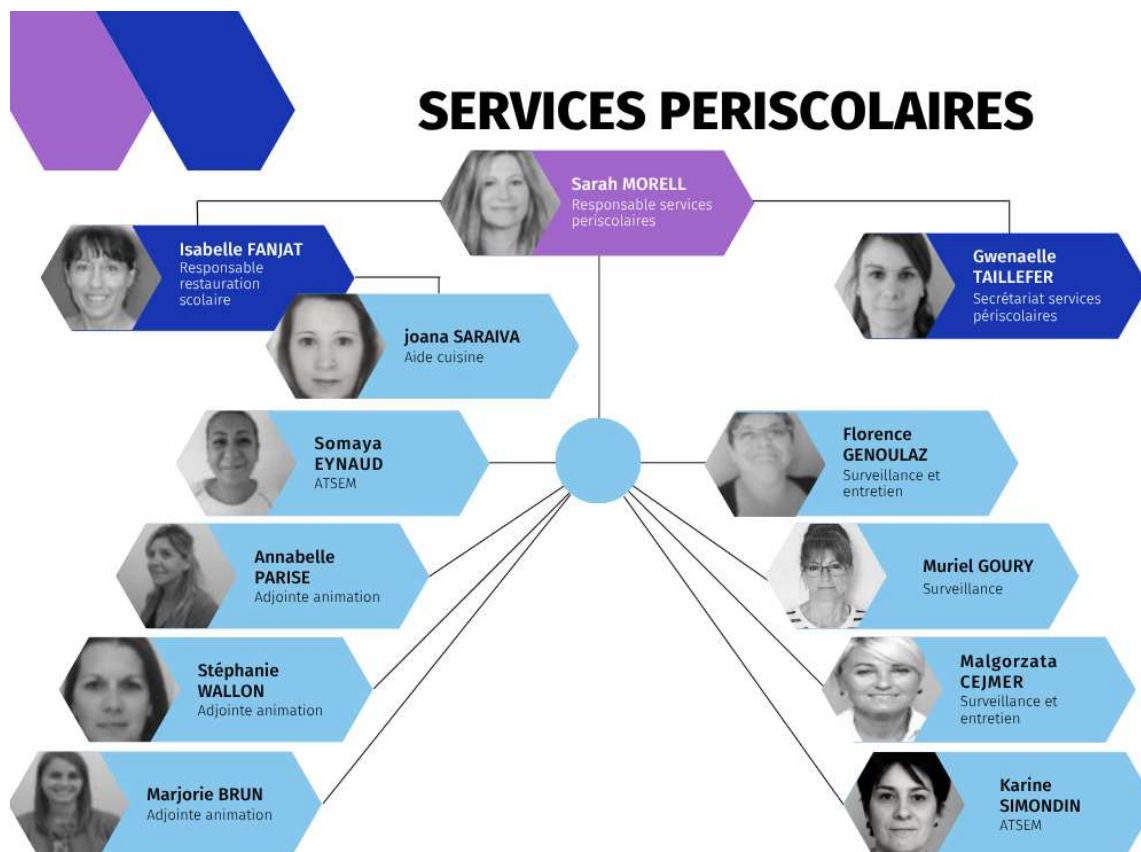


Les enfants scolarisés en maternelle et primaire peuvent bénéficier de ce service facultatif. La cantine de La Biolle est une des dernières du département à avoir conservé la confection des repas sur place. Cela permet de proposer des menus équilibrés, fabriqués avec des produits frais, sur la base d'un approvisionnement de proximité et bio, quand cela est

possible. Une attention toute particulière est apportée à la réduction et au recyclage des déchets, en sensibilisant et associant les enfants à cette démarche.

Trombinoscope

• Personnel communal des écoles



• Membres de la commission Politiques familiales et sociales



DA SILVA LOPES
Philippe



BOINON
Véronique



LEOPOLD
Sabine



DELATTAINANT
Sébastien



PELLEREJ
Mallory



TARDIVEL
Monique



RAVEL
Marie



COURRIER
Lionel

Informations pratiques

- **Inscription aux services périscolaires :**

Les modalités d'inscription, de facturation ainsi que le détail des tarifs sont précisées dans le règlement intérieur, consultable sur le site de la commune.

- **3D ouest :**

Logiciel périscolaire

Vous devez remplir la fiche sanitaire qui vous est jointe avec le guide d'accueil.

Dès que l'ouverture de la nouvelle année scolaire 2026-2027 sera effective, vous recevrez un mail.

L'accès au logiciel s'effectue sur internet « <https://parents.logiciel-enfance.fr/la-biolle> ».

Cliquez sur le bouton SE CONNECTER

- Pour votre 1ère connexion, cliquez sur le bouton PREMIERE CONNEXION OU MOT DE PASSE OUBLIE
- Renseignez votre mail et validez
- Vous recevrez un mail de création de mot de passe, cliquez sur le bouton « Créer le mot de passe » Attention le lien est valable 24 heures.
- Votre mot de passe créé, vous êtes redirigé sur la page de connexion.
- Entrez votre identifiant (votre adresse e-mail) ainsi que le mot de passe que vous venez de créer.
- Cliquez enfin sur le bouton VALIDER pour vous connecter.

- **Accueil périscolaire :**

Ce service, proposé par la Municipalité, fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 07h00 à 08h15 ; de 11h30 à 12h15 et de 16h30 à 18h30 (hors vacances scolaires). L'encadrement est assuré par le personnel communal et des intervenants spécialisés.

- **L'accès :**

La garderie du matin se déroule dans la salle de motricité de l'école maternelle. Vous devez déposer et récupérer vos enfants au niveau inférieur de l'école vers le restaurant scolaire.

La garderie du soir se déroule dans les locaux de l'école élémentaire. Vous récupérez vos enfants au niveau de l'entrée du gymnase de l'école primaire.

Pour tous renseignements, contacter la responsable des affaires scolaires.

Tel bureau : 04.79.52.02.99 Tel portable : 07.76.00.84.89

E-Mail : periscolaire@la-biolle.fr

Règles de Vie

LES RÈGLES POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

RESPECT

CONFIANCE

EXIGENCE

BIENVEILLANCE

RESPONSABILITÉ

Chacun est invité à respecter et à faire respecter ces règles collectives.
Chacun a droit à sa sécurité, c'est pourquoi, sont strictement interdits :
COUPS, MENACES ET INSULTES
ainsi que toute forme de violence physique, verbale ou morale.

1- DANS LES COULOIRS ET LES ESCALIERS PENDANT L'APPEL

JE PEUX ET JE DOIS :

Me déplacer dans le calme

Signaler ma présence à la
cantine auprès de l'agent

Rester calme et me mettre en
rang



JE NE DOIS PAS :

Jouer
Bousculer

M'exciter
Courir

Parler fort

2- DANS LA COUR DE LA CANTINE

JE PEUX ET JE DOIS :

Jouer seul ou avec les autres

Respecter les autres et leurs
jeux

M'excuser quand j'ai fait mal
à un camarade

M'expliquer sans gestes
violents lorsque j'ai un
problème avec un camarade

Jeter mes papiers à la
poubelle

Me mettre en rang dans le
calme lorsqu'on me le
demande



JE NE DOIS PAS :

Obliger les autres à faire un jeu

M'imposer dans le jeu des
autres

Avoir des gestes dangereux
envers les autres : Bousculer,
faire mal, tirer les vêtements,
blesser

Avoir des paroles blessantes
envers les autres : insulter,
menacer

Jouer avec des cailloux, écrire
sur les murs, m'accrocher au
grillage

3 - DANS LES SANITAIRES

JE PEUX ET JE DOIS :

Tirer la chasse d'eau

Me laver les mains

Boire de l'eau

Respecter l'intimité de mes camarades



JE NE PEUX PAS :

Utiliser les sanitaires comme salle de jeu

Jeter des papiers au sol

Gaspiller l'eau

Toucher les vannes de sécurité

4 - DANS LES SALLES (ÉTUDES, MOTRICITÉ)

JE PEUX ET JE DOIS :

Respecter le matériel et les locaux (jeux, crayons, livres, etc...)

Rester calme et chuchoter

Ranger correctement après utilisation du matériel



JE NE PEUX PAS :

Chahuter, m'exciter et crier

Faire des jeux en marchant ou en courant

Dégrader le matériel

5 - RÔLE DES SANCTIONS

Les sanctions font partie intégrante du règlement. Elles n'ont pas pour rôle d'humilier, mais d'éduquer en faisant grandir chaque élève.

Les sanctions vont de l'observation écrite ou orale, rendez-vous avec les parents.

Il est indispensable que les parents veillent à ce que les sanctions soient appliquées et comprises.

Le respect de ce règlement conditionne le maintien de votre enfant pendant le temps périscolaire.

Ce dernier a été lu et accepté par :

Nom - Prénom de l'élève :

Classe :

Signature de l'élève :

Signature des parents :

Mémo Frigo

Accès « 3D Ouest »

Sur internet « <https://parents.logiciel-enfance.fr/la-biolle> »



PÉRISCOLAIRE

433 ROUTE DE LA CHAMBOTTE

73410 LA BIOLLE

Tel: 04.79.52.02.99

Portable: 07.76.00.84.89

periscolaire@la-biolle.fr

Retrouvez LA BIOLLE sur :

Facebook : facebook.com/Commune-de-La-Biolle-485191711579936

Site internet : www.la-biolle.fr

Plateforme Interactive : www.labiollevillage.fr

Illiwap : Mairie de La Biolle



Bureau périscolaire sans rendez-vous :

Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00

Mercredi fermé

